

## AVENANT N° 3 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

**Entre :**

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**  
représenté par le directeur des sports,  
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **Fédération française du sport adapté**  
représentée par son président, Monsieur Marc TRUFFAUT  
désignée ci-dessous par la fédération,  
N° SIRET : 311 463 210 00048

### **PREAMBULE :**

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2016 et d'en fixer les modalités financières.

### **COMPLEMENT :**

*Considérant les mesures du comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015 qui prévoit notamment un droit universel au service civique d'une part et la mobilisation des fédérations sportives dans un programme « citoyens du sport » d'autre part ;*

Il est ajouté au 1) de l'article 1 de la convention pluriannuelle 2014-2017 « Objet de la convention et engagements » la mention suivante :

- Obtenir l'agrément national de l'agence du service civique pour l'accueil de volontaires et promouvoir la signature de contrats (dans les structures affiliées de la fédération)
- Mettre en œuvre le plan fédéral Citoyens du sport afin de favoriser une plus grande accessibilité à la pratique sportive des jeunes âgés de 14 à 20 ans.

### **ARTICLE 1 : Objectifs particuliers**

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.  
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

**ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle**

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2016 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération<sup>1</sup> concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

**ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement**

Le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2016 s'élève à 886 190 €. La subvention est versée en deux fois : le premier versement est de 50 % après signature de l'avenant 2016 par toutes les parties. Le solde après production des pièces prévues dans la convention.

Au total, le soutien financier direct du ministère s'élève donc à 886 190 €.

Aussi, la valorisation des cadres techniques affectés par le ministère en qualité de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération s'élève à : 895 700€.

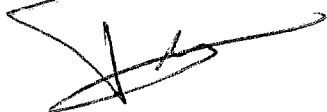
Pour mémoire, la subvention d'un montant de 20 016 € précédemment versée au titre des indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération, conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du sport est remplacée par le versement direct aux agents, par le ministère, d'une indemnité d'un montant égal.

**ARTICLE 4 :**


Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

Fait à Paris le - 4 JUIL. 2016

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION  
FRANÇAISE DU SPORT ADAPTE



p/ LE DIRECTEUR DES SPORTS

  
Pour le directeur des sports  
L'adjointe au directeur des sports,  
Chef de service

WISE LE 27/06/2016 DANS CHORUS PAR LE  
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET  
COMPTABLE MINISTERIEL  
N° EJ 21.01303290

Claudie SAGNAC

<sup>1</sup> –dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

## **LISTE DES ANNEXES**

Annexe 1 – Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 3 – Relevé d'identité bancaire

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère		2014		2015		2016		2017	
		Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires									
	Nombre de licences	53531	55000	56486	55000	58000	60000		
	Nombre d'ATP	9619	10000	8982	10000	10000	10000		
	Nombre total de licences et d'ATP	63150	65000	65468	65000	68000	70000		
	Nombre et taux de licences féminines	21569 (40,29%)	19528 (35,45%)	19528 (34,57%)	19500 (35,45%)	20000 (34,48%)	20500 (34,17%)		
	Nombre et taux de licences en ZUS	1320 (2,47%)	1639 (2,9%)	1639 (2,9%)	(%)	(%)	(%)		
	Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	10775 (20,13%)	11085 (19,62%)	1190	11000 (20%)	11500 (19,83%)	12000 (20%)		
	Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	1016	1190	1190	1200	1250	1300		
Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives									
	Solidité financière	26,83	0	0	35,0 %	35,0 %	35,0 %		
Contourner le rang de la France parmi les grandes nations sportives									
	Rang sportif de la France	0	6	6	0				
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs									
	Taux de suivi médical complet – SHN	10,94%	21,33%		60%	65%	70%		
	Taux de suivi médical complet – Espoirs	0%	29,41%		80%	65%	70%		
Emplois d'avenir									
	Nombre d'emplois d'avenir	11	0	0	20				
Lettres de missions signées dans CT-S-Web									
	Nombre et taux de lettres de missions signées	9 (75%)	10 (76,92%)		100%	100%	100%		
Objectifs partagés		N-2	N-1	N	N+1				
Objectif	Indicateur	Réalisé	Réalisé	Cible	Cible				
former et développer des compétences de tous les dirigeants, encadrants et accompagnateurs	le nombre de dirigeants formés dans l'année		171	100	180				200
développer le nombre de structures d'accès à la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap mental ou psychique	le nombre de nouvelles associations créés en lien avec des établissements médico-sociaux	36	29	35	35				35
favoriser l'accès à la pratique sportive pour les jeunes en situation de handicap mental ou psychique	le pourcentage de nouvelles associations créées en lien avec des établissements accueillant des jeunes de moins de 20 ans	33	21	25	25				25

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

détecter des sportifs susceptibles de s'inscrire dans une pratique du Sport Adapté de haut niveau	le nombre de sportifs à potentiel haut niveau détectés et accompagnés dans l'année	41	14	15	5	30
optimiser la stratégie de haut niveau pour toutes les disciplines, paralympiques ou non	le nombre de clubs des fédérations homologues labellisés « Club Pole » par la FFSA	24	39	30	40	45
promouvoir la santé des sportifs	le nombre de sportifs ayant bénéficié d'un suivi médical et paramédical (dentaire, pédologique,	89	104	70	104	120
développer la formation fédérale	le nombre d'éducateurs, d'entraîneurs et d'arbitres formés par la FFSA dans le champ du sport adapté	441	468	250	450	450

## Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			Engag. fédéral
	Budget	Demande	Accordé	
<b>optimiser la stratégie de haut niveau pour toutes les disciplines, paralympiques ou non</b>	<b>837 020 €</b>	<b>576 000 €</b>	<b>565 000 €</b>	<b>272 020 €</b>
<b>Action 2</b>				
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	789 020 €	558 000 €	555 000 €	234 020 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	387 180 €	275 000 €	273 000 €	114 180 €
Soutien aux sportifs (hors AP)	321 840 €	203 000 €	202 000 €	119 840 €
<b>Action 4</b>				
Professionnalisation de l'activité	80 000 €	80 000 €	80 000 €	0 €
<b>développer le nombre de structures d'accès à la pratique sportive pour les personnes en si</b>	<b>48 000 €</b>	<b>18 000 €</b>	<b>10 000 €</b>	<b>38 000 €</b>
<b>Action 1</b>	<b>48 000 €</b>	<b>18 000 €</b>	<b>10 000 €</b>	<b>38 000 €</b>
<b>développer le nombre de structures d'accès à la pratique sportive pour les personnes en si</b>	<b>250 000 €</b>	<b>137 000 €</b>	<b>121 000 €</b>	<b>129 000 €</b>
<b>Action 1</b>	<b>230 000 €</b>	<b>127 000 €</b>	<b>111 000 €</b>	<b>119 000 €</b>
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	25 000 €	17 000 €	16 000 €	9 000 €
Structuration fédérale	205 000 €	110 000 €	95 000 €	110 000 €
<b>Action 2</b>	<b>20 000 €</b>	<b>10 000 €</b>	<b>10 000 €</b>	<b>10 000 €</b>
Parcours de l'excellence sportive (PES)	20 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
<b>former et développer des compétences de tous les dirigeants, encadrants et accompagnati</b>	<b>36 750 €</b>	<b>18 700 €</b>	<b>9 500 €</b>	<b>27 250 €</b>
<b>Action 4</b>	<b>36 750 €</b>	<b>18 700 €</b>	<b>9 500 €</b>	<b>27 250 €</b>
Formations fédérales	19 000 €	7 000 €	3 500 €	15 500 €
Professionnalisation de l'activité	17 750 €	11 700 €	6 000 €	11 750 €
<b>développer la formation fédérale</b>	<b>17 700 €</b>	<b>10 000 €</b>	<b>6 500 €</b>	<b>11 200 €</b>
<b>Action 4</b>	<b>17 700 €</b>	<b>10 000 €</b>	<b>6 500 €</b>	<b>11 200 €</b>
Professionnalisation de l'activité	17 700 €	10 000 €	6 500 €	11 200 €
<b>promouvoir la santé des sportifs</b>	<b>131 900 €</b>	<b>65 000 €</b>	<b>56 190 €</b>	<b>75 710 €</b>
<b>Action 3</b>	<b>131 900 €</b>	<b>65 000 €</b>	<b>56 190 €</b>	<b>75 710 €</b>
Accompagnement sanitaire préventif	55 000 €	30 000 €	23 000 €	32 000 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	48 900 €	25 000 €	23 190 €	25 710 €
<b>Promotion des APS comme facteur de santé</b>	<b>28 000 €</b>	<b>10 000 €</b>	<b>10 000 €</b>	<b>18 000 €</b>
<b>Lettres de missions signées dans CTS-Web</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Action 2</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention p:</b>	<b>229 000 €</b>	<b>136 000 €</b>	<b>114 000 €</b>	<b>115 000 €</b>
<b>Action 1</b>	<b>229 000 €</b>	<b>136 000 €</b>	<b>114 000 €</b>	<b>115 000 €</b>

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Ethique et prévention des incivilités dans le sport	40 000 €	30 000 €	24 000 €	16 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	109 000 €	64 000 €	48 000 €	61 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	80 000 €	42 000 €	42 000 €	38 000 €
<b>Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs</b>	<b>40 000 €</b>	<b>20 000 €</b>	<b>14 000 €</b>	<b>26 000 €</b>
<b>Action 4</b>	<b>40 000 €</b>	<b>20 000 €</b>	<b>14 000 €</b>	<b>26 000 €</b>
Formations fédérales	40 000 €	20 000 €	14 000 €	26 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 542 370 €</b>	<b>962 700 €</b>	<b>886 190 €</b>	<b>656 180 €</b>

Dont montant destiné aux aides personnalisées : **1 886 190 €**

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées : **1 886 190 €**

NT





RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire  
F.F.S.A

Domiciliation  
SG PARIS XV (03530)  
164 RUE DE JAVEL  
75739 PARIS

Référence bancaire

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30003	03085	00037290794	86

IBAN : FR76 3000 3030 8500 0372 9079 486  
BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire  
F.F.S.A

Domiciliation  
SG PARIS XV (03530)  
164 RUE DE JAVEL  
75739 PARIS

Référence bancaire

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30003	03085	00037290794	86

IBAN : FR76 3000 3030 8500 0372 9079 486  
BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire  
F.F.S.A

Domiciliation  
SG PARIS XV (03530)  
164 RUE DE JAVEL  
75739 PARIS

Référence bancaire

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30003	03085	00037290794	86

IBAN : FR76 3000 3030 8500 0372 9079 486  
BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire  
F.F.S.A

Domiciliation  
SG PARIS XV (03530)  
164 RUE DE JAVEL  
75739 PARIS

Référence bancaire

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30003	03085	00037290794	86

IBAN : FR76 3000 3030 8500 0372 9079 486  
BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP